

*Conseil général des ponts
et chaussées*

Arrêté du 16 février 1999 portant nomination au sein de la mission spécialisée de l'eau et de la navigation du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

NOR : *EQUV9910022A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;
Vu les décisions des 29 septembre 1998 et 19 octobre 1998 relatives aux différentes attributions de M. Paul Pierron, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Vu la décision du 6 avril 1998 relative à l'organisation de l'inspection des services déconcentrés dans le domaine de l'eau et de la navigation ;
Vu l'avis du président de la 1^{re} section du conseil général des ponts et chaussées ;
Sur proposition du président de la 6^e section, secrétaire général du conseil,
Arrête :
A compter du 12 février 1999, M. Paul Pierron, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée-Corse au sein de la mission d'inspection spécialisée de l'eau et de la navigation, en remplacement de M. Graujeman.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil
général*

des ponts et chaussées,

P. Mayet